

Effectif légal du Conseil : 11  
Membres en exercice : 11

## COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 02 juin 2014

DATE DE CONVOCATION

15 mai 2014

DATE D'AFFICHAGE

05 juin 2014

*L'an deux mil QUATORZE, le deux juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en Mairie de CHEVRAINVILLIERS sous la Présidence de Benoît OUDIN, Maire.*

**PRÉSENTS** OUDIN Benoit, VERHUST Annie, MAZURAS Alexandre, COTILLARD Nicole, DARVILLE Camille, ORIGNE Thierry, TURPIN Michèle, SOURDILLE Christelle

**EXCUSÉS :**

**ABSENTS :** CARPENTIER Franck, CLERGEOT Philippe

**REPRÉSENTÉS :** BRIDOU Olivier par OUDIN Benoit

Secrétaire de séance : Annie VERHUST

*Avant de commencer la séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait modifier l'ordre du jour et y ajouter :*

- Nouveaux photocopieurs
- Adhésion à EVA

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications apportées à l'ordre du jour.*

#### **Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 avril 2014**

*Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2014 est approuvé et signé par tous les membres présents.*

#### **Contrat rural 3ème opération**

*Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du contrat rural, la troisième opération « salles de réunions associative » devra se faire cette année et qu'il convient pour cela d'approuver le Document de Consultation des Entreprises proposé par Monsieur Thierry LEYNET, architecte,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *ACCEPTE* le DCE tel qu'il a été proposé par Monsieur Thierry LEYNET,
- *CHARGE* Monsieur le Maire d'en faire la publicité par l'intermédiaire d'un journal d'annonces,
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à exercer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la passation de ce marché.

#### **Adoption du règlement concernant les autorisations d'absence pour évènements familiaux**

VU, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale ;  
VU, le communiqué n°11-05 du Centre de Gestion de Seine-et-Marne ;  
VU, le règlement type des autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux ;  
Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal du règlement type des autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux qui a été adopté par le Comité Technique Paritaire constitué auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne au titre des collectivités employant moins de 50 agents en séance du 20 mai 2010 et modifié en séance du 18 janvier 2011.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour que ce règlement s'applique au personnel communal il suffit de délibérer en mentionnant l'avis favorable du CTP,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter ce règlement type adopté par le CTP dans séance du 20 mai 2010 modifié en séance du 18 janvier 2011,
- DIT que ce règlement sera annexé à la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le personnel communal.

### **Choix du devis pour la rénovation de la salle de classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de rénover les fenêtres de la salle de classe côté rue,

Il informe le Conseil Municipal qu'après avoir contacté 3 entreprises, seules 2 se sont déplacées et lui ont adressé un devis dont il donne lecture, il s'agit des entreprises SN DUBUISSON et DEL FABRO Peinture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise SN DUBUISSON pour un montant total TTC de 1 345,20 € ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Nouveaux photocopieurs**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition commerciale faite par Bureau Copies System concernant le remplacement du photocopieur du secrétariat et l'installation d'un photocopieur dans la salle de classe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'installer un photocopieur dans la salle de classe,
- CHOISIT la formule location sur 36 mois pour les 2 appareils,
- CHOISIT les modèles suivants BH 222 reconditionnés pour un Montant TTC annuel de 619,20 euros,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

### **Adhésion à l'Entente Villageoise d'Animations**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Chevrainvilliers est membre de l'association EVA depuis 2009, année de sa création,

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'il souhaite interroger la nouvelle municipalité afin de connaître leur position sur le fait de continuer à adhérer ou non à cette association,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal (7 voix contre et 2 abstentions) :

- DECIDE de se retirer de l'Association Entente Villageoise d'Animations,
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le Président de l'Association et les Maires des autres communes membres.

### Informations diverses

- Désignation des représentants de la commune dans les différentes commissions de la Communauté de Communes du Pays de Nemours :

CHEVRAINVILLIERS	COMMISSIONS PAYS DE NEMOURS nombre de représentants à désigner	Commission tourisme	Commission aménagement de l'espace et développement durable (environnement et ordures ménagères).	Commission infrastructures (travaux, voirie, équipements culturels et sportifs)	Commission développement économique	Commission solidarité territoriale (action sociale, logement, petite enfance)	Commission finances et mutualisation
	11 15	Benoit OUDIN Thierry ORIGINE	Camille DARVILLE Franck CARPENTIER	Nicole COTILLARD Olivier BRIDOU	Alexandre MAZURAS Philippe CLERGEOT	Christelle SOURDILLE Michèle TURPIN	Annie VERHUST Benoit OUDIN

- La fête de l'école de Chevrainvilliers aura lieu le 28 juin 2014 à 17h00, après le spectacle des enfants l'apéritif sera offert par la commune suivra un barbecue ou chacun ramènera ce qu'il désire ;
- La soirée du 13 juillet est organisée comme les années précédentes conjointement par la commune et le Comité des fêtes ;
- Les lavabos de l'école sont en mauvais état, Stéphane Cotillard va remettre en état la faïence ;
- Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNR) propose de venir présenter le PNR au nouveaux conseiller municipaux ;
- Pour information la commune est devenue inéligible à la Dotation Elu Local du fait d'un potentiel financier par habitant élevé et d'une pression fiscale faible par rapport aux communes de même strate, cette dotation s'élevait à environ 3 000 € par an.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35

**Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 05 juin 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.**

Le Maire,  
Benoit OUDIN

